

# INFORMATION TARIFAIRE - TARIFS AU 01.01.07

## Clinique de la Côte d'Emeraude Saint-Malo

### HOSPITALISATION

Forfait journalier de.....	16,00 €	Par jour + facturation du jour de sortie
----------------------------	---------	--

**Frais de séjour :** à compter du 01 septembre 2006, une participation forfaitaire de 18,00 €uros s'applique dans tous les établissements de santé publics et privés sur les actes dont le tarif est égal ou supérieur à 91.00 €, ou ayant un coefficient égal ou supérieur à 50 ; sauf cas particuliers (maternité, accident du travail, affection de longue durée, invalidité...) Décret 2006-707 du 19 juin 2006.

### SUPPLEMENTS CHAMBRES

Chambre particulière .....	51,00 €
----------------------------	---------

### AUTRES SUPPLEMENTS

➤ Mise à disposition, sur demande, du téléphone et de la télévision dans le toutes les chambres :

. Mise à disposition du téléphone (par séjour)...	: 5,34 €
. Taxe téléphonique .....	: 0,15 €
. Télévision .....	: 3,50 €/jour ☞ <i>un chèque de caution de 15 € vous sera demandé à la remise de la télécommande et vous sera restitué le jour de votre sortie à la récupération de la télécommande</i>

(prix par personne et par jour en hospitalisation complète)

➤ Prestations accompagnants :

Nuit.....	: 13,00 €
Petit déjeuner .....	: 3,50 €
Déjeuner .....	: 9,00 €
Dîner.....	: 8,00 €

### HONORAIRES

La Clinique et les médecins y exerçant (ou pouvant y être appelés) sont conventionnés. Certains praticiens ont choisi le « Secteur 2 » ou « DP », ce qui leur donne droit à un dépassement d'honoraires ; celui-ci non remboursé par la Sécurité sociale, doit faire l'objet d'une entente préalable directe avec les malades lors d'une consultation. Tous renseignements à ce sujet peuvent être donnés au malade et à sa famille, par le secrétariat médical, lors de la consultation ou de l'hospitalisation.